



Conseil Informe

EN FÉVRIER, ON S'AMUSE DEHORS



La Municipalité a constaté que des citoyens avaient des questionnements en lien avec le projet de construction du nouveau centre communautaire. Même si toutes les décisions ont déjà été expliquées soit dans le Conseil Informe ou en séance publique, nous vous présentons aujourd'hui un résumé du projet.

Le tout a débuté lorsque le Conseil municipal a constaté des problèmes de toutes sortes sur le bâtiment :

- au sous-sol, présence d'humidité importante;
- infiltrations d'eau au printemps récurrentes;
- nombreuses fissures au niveau de la fondation et mauvaise étanchéité de celle-ci;
- déficience du drainage (drain français)
- au rez-de-chaussée, infiltrations d'eau récurrentes par la toiture à la jonction de l'annexe et de la structure ondulée arrondie et à la majorité des portes d'issue;
- formation de glace aux sorties de secours empêchant leur ouverture;
- systèmes mécanique et électrique désuets et doivent être remplacés à court terme;
- éclairage de la salle insuffisant et désuet;
- difficultés de maintenir une température ambiante adéquate et régulière;
- installation de fenêtres impossibles donc des salles sombres;
- revêtements extérieurs des façades avant et arrière usés et embossés.

Les problématiques rencontrées sont récurrentes, et ce, malgré les nombreuses interventions de la Municipalité afin de les régler. Le bâtiment est désuet et ne répond plus aux normes en vigueur autant au niveau de sa structure qu'au niveau de la santé et de la sécurité des usagers. Des réparations majeures sont nécessaires à court terme ou la fermeture du bâtiment est à prévoir.

Le 22 février 2023, la Municipalité a confié le mandat d'évaluer l'état de désuétude du centre communautaire existant à une firme d'architectes. Le rapport a confirmé que le bâtiment est très désuet et que les coûts de réparation seraient plus élevés qu'une reconstruction.

Le projet de construction d'un nouveau centre communautaire a été **présélectionné** pour une aide financière qui pourrait représenter 83% des coûts. Afin de recevoir la confirmation finale, nous devons fournir les plans et devis, les coûts réels et autres documents. La Municipalité désire utiliser majoritairement le bois dans la construction du nouveau bâtiment et nous mettrons l'accent sur le bois dans l'aménagement et la décoration du bâtiment. Le nouveau bâtiment sera annexé au complexe sportif existant au niveau de l'entrée latérale de ce dernier.

La Municipalité a rencontré tous les organismes qui occuperont le nouveau centre afin d'avoir leurs commentaires, leurs besoins et les modifications nécessaires pour produire les plans finaux. Le coût total **estimé** du projet est d'environ 3 millions de dollars.

Pour ce qui est de l'implication de la Municipalité dans le service d'épicerie locale, il faut comprendre que la gestion d'une épicerie ou de tous autres commerces **n'est pas dans le mandat d'une municipalité**. Les mandats d'une municipalité sont, entre autres, la gestion des biens publics, la gestion des réseaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, la sécurité des citoyens, la gestion des immeubles municipaux de loisirs et de culture, etc. La Municipalité ne peut s'ingérer dans la gestion des entreprises privées. Cependant, elle a collaboré avec les promoteurs intéressés à maintenir le service d'épicerie et elle continuera de collaborer si d'autre entrepreneur se manifeste.



CAMP DE JOUR DES MINIS-LOUPS SPÉCIAL RELÂCHE!

Du 4 au 8 mars 2024

Complexe sportif de 8h à 16h

pas de service de garde

5 à 10 ans places limitées



**PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE AUX
ACTIVITÉS ENTOURANT L'ÉDITION
2024 DU RALLYE DES LOUPS
LES 9 ET 16 MARS PROCHAIN**

INVITATION À LA POPULATION

La Résidence Dorée vous invite au concert de la Chorale du Bel âge de St-Félicien le **1^{er} avril à 14h00 au centre communautaire**. La chorale est composée de quarante (40) personnes, sous la direction de madame Lise Brassard, accompagnés par madame Louise Gaulin, pianiste.

C'est gratuit

Bienvenue à tous!

Les Membres du Conseil d'administration de
La Résidence Dorée de La Doré

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme en identifiant les parties du territoire peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain ainsi que la description des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables.

AVIS PUBLIC est donné que:

Lors d'une séance tenue le 12 février 2024, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

- 2024-001 intitulé « Projet de règlement numéro 2024-001 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 février 2024, à 13h30 à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2024-001 peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.



Municipalité de La Doré

www.ladore.ca

Numéros d'urgence pour les travaux publics: 418-618-1508

Publié le 16 février 2024

FINANCES

DÉPENSES ∝ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats de janvier 2024 pour un montant de 260 663.78\$ incluant les taxes et en autorise les paiements.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- La Municipalité a un projet de mise à niveau du terrain de balle lente municipal. Elle a d'ailleurs reçu une confirmation d'une aide financière de 100 000\$ du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour ce projet et de 50 000\$ de MAMH. Le mandat pour la réalisation des travaux de mise à niveau, pour la somme de 170 000\$ a été autorisé. De plus, une modification de la fiche d'initiative du PMVI d'Hydro-Québec a été demandée dans ce projet.
- En 2023, les Membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport sur l'analyse de faisabilité d'une entente de partage de services entre la Municipalité et la Municipalité de Saint-Prime. Les Membres du Conseil en sont satisfaits, et ont accepté le rapport présenté. De plus, ils ont mandaté Authen-Tic Informatique afin de réaliser une analyse des technologies utilisées par les deux (2) entités pour la somme de 17 072.40\$.
- Le garage municipal est chauffé par un système au mazout. Le gouvernement dans sa *Loi sur la qualité de l'environnement*, stipule **qu'à compter du 31 décembre 2023**, il sera interdit de réparer les appareils de chauffage de plus de 20 ans. Celui du garage municipal entre dans cette catégorie. Son état de désuétude, les coûts élevés du mazout et des frais d'inspection et d'entretien annuels poussent la Municipalité à prendre une décision. De plus, l'entrée électrique actuelle est utilisée à son plein potentiel. Les installations d'une nouvelle entrée électrique, du mâât compteur et de deux (2) appareils de chauffage électrique pour le garage municipal ont été autorisées, et ce, pour la somme de 15 030\$. Il est à noter que cette modification de chauffage était prévue dans le budget 2024.
- Le coupe bordure de glace du complexe sportif est brisé. Comme le coût de sa réparation est très élevé, il a été décidé d'acheter un coupe bordure de glace pour la somme de 4 930\$ auprès de Robert Boileau inc.

- La Municipalité a autorisé l'achat du lot 4 594 956 pour des développements futurs, et ce, pour la somme de 8 000\$ selon l'entente intervenue entre les Parties.

GESTION MUNICIPALE

- En mars 2023, la Municipalité avait adopté une résolution d'intention en lien avec sa participation financière de 25 000\$ dans le projet de passerelle sur la rivière Ashuapmushuan. En novembre, une résolution confirmant une participation financière de 50 000\$ (incluant le 25 000\$ de mars) a été adoptée. Comme elle n'est plus nécessaire, la résolution de mars 2023 a donc été abrogée.
- Présentement, la demande de révision d'une évaluation municipale d'un immeuble doit être déposée à la MRC Domaine-du-Roy à laquelle la Municipalité a délégué sa compétence en matière d'évaluation municipale. La nouvelle *Loi sur la fiscalité* prévoit qu'une MRC peut demander à ce que la demande de révision de l'évaluation municipale d'un immeuble soit déposée au bureau municipal du territoire sur lequel est situé ledit immeuble. Un projet d'entente a été produit à cet effet, présenté aux Membres du Conseil et accepté.
- En 2022, la Municipalité a obtenu une subvention d'aide à la voirie locale pour des projets particuliers pour une somme de 25 000\$, pouvant être utilisée sur une période de trois (3) ans. En 2024, il restait une portion de 11 589\$ à être utilisée. Cette dernière a été utilisée sur les le chemin du Septième rang et la route Saint-Joseph pour un remplacement de ponceau et du débroussaillage. La reddition de compte sera transmise au ministère des Transports afin de recevoir les sommes promises.
- Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'identifier toutes les parties du territoire qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux a été adopté par résolution et sera présenté à la population lors d'une rencontre publique le 28 février prochain à 13h30. Vous avez des questions, venez les poser à cette occasion.



- Le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean projette l'implantation d'une passerelle pour motoneige/VTT surplombant la rivière Ashuapmushuan. Le projet prévoit l'utilisation d'un lot situé en zone agricole soit le lot 4 594 541. Le Parc régional transmettra une demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation autre qu'à des fins agricoles dudit lot. Le projet permettra une utilisation propice du milieu et sa mise en valeur. La Municipalité a appuyé la demande du Parc des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean auprès de la CPTAQ.
- Les Membres du conseil sont d'avis que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de La Doré et du Saguenay-Lac-St-Jean ainsi que sur d'autres enjeux tels que les questions de santé publique, de criminalité, de la pauvreté, de la relève et de la qualification de la main-d'œuvre. Ils ont donc déclaré officiellement les dates du 12 au 16 février 2024 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** et ont réaffirmé, par le fait même, que la diplomation du plus grand nombre de jeunes constitue l'une des bases du développement de notre communauté.
- Pendant plusieurs mois, des blocus forestiers ont été tenus par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean, aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini, au kilomètre 3 du chemin R206 à Girardville et dans d'autres régions forestières. Ces blocus mettent en péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation. Plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers. Selon la Loi, à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois. La Municipalité demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et de procéder rapidement au démantèlement de ceux existants.



INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) FÉVRIER-MARS 2024

Horaire des messes pour février-mars 2024 :

18 février	MESSE	Premier dimanche du Carême – Célébration de l'onction des malades (messe anniversaire Claude Poirier et Lucette Côté, Famille Adrien Paré, Gisèle Delisle, Robert Viens) Après la messe , café de la fraternité. Bienvenue à tous!
25 février	ADACE	
3 mars	ADACE*	(Raymond Poirier)
10 mars	ADACE*	(Ginette Tremblay)

*Prendre note que les intentions de prières des Adace sont transférées à d'autres paroisses.

Prendre note qu'il y a de la disponibilité pour la lampe du sanctuaire.

Si vous désirez recevoir votre reçu pour les impôts, veuillez en faire la demande au bureau.

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique tous les **mardis de 8h à 16h**

Comité de gestion de la Communauté chrétienne de La Doré & l'Équipe liturgique

Venez rencontrer la
Conseillère budgétaire au
bureau municipal les
21 février, 12 mars et 16 avril
prochain entre 8h30 et 11h30.

